

CONSEIL MUNICIPAL

25 OCTOBRE 2012

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Installation d'un Conseiller Municipal. |
| M. le Maire | 1bis° - | Remplacement d'un Elu démissionnaire – Désignation d'un nouveau représentant dans diverses commissions municipales. |
| M. le Maire | 2° - | Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Avis sur le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion envisagée de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. |
| M. JEAN | 3° - | Création d'une filiale UEM dénommée « efluid ». |
| M. DARBOIS | 4° - | Rapport Développement Durable 2012. |
| M. DARBOIS | 5° - | Attribution d'un complément de subvention à l'Association Mob d'Emploi. |
| M. le Maire | 6° - | CHR Metz-Thionville - Convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz / Metz Métropole. |
| Mme PALLEZ | 7° - | Politique en faveur des seniors : création d'un « Pass Seniors ». |
| Mme PALLEZ | 8° - | Avenant au Contrat Enfance Jeunesse – Volet enfance (CCAS). |
| M. SCUDERI | 9° - | Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives. |
| M. BELHADDAD | 10° - | Subventions aux clubs sportifs. |
| M. FONTE | 11° - | Restauration et Aménagement de la Porte des Allemands – Sollicitation des Aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général de la Moselle. |
| M. FONTE | 12° - | Restauration des 5 enluminures du <i>Mortifiement de Vaine Plaisance</i> . |
| Mme FRITSCH-RENARD | 13° - | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats collectifs d'assurance pour les risques « Santé » et « Prévoyance » des agents. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 14° - | Recrutement d'un agent contractuel. |
| M. GANDAR | 15° - | Protocole d'accord transactionnel. |

... / ...

M. le Maire

16° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

17° - Questions orales.